

DIVINISER LE VIN, C'EST LE DE-VINISER

Olivier Bauer

Dernière version « auteur » de l'article :

Bauer, Olivier. « Diviniser le vin, c'est le dé-viniser ». In *Esprit du vin, esprit divin*, édité par Olivier Bauer, 123-48. Genève: Labor et Fides, 2020.

« Comment se fait-il que nous ayons commémoré pendant deux mille ans la Cène et que nous ayons seulement étudié le Banquet du divin Platon ? »¹

À titre d'enfant du village viticole d'Auvernier dans le canton de Neuchâtel, élevé au milieu du chasselas et du pinot noir, d'amateur de vin sans aucune connaissance œnologique et de théologien pratique protestant intéressé au rôle du goût dans la foi, j'aurais tendance à répondre au philosophe que c'est peut-être que le pain et le vin sont encore plus divins que le divin Platon. Ou alors que les chrétiens feraient de « meilleur·es vivant·es » — comme comparatif de « bon·nes vivant·es » — que les philosophes. Mais pourquoi ? Mais comment ? Et peut-être même : et quoi ? Pour répondre à ces questions, je vais raconter ce vin divin chrétien en quatre temps, où j'évoquerai successivement ses origines, ses combats, ses transformations et son sens.

1. D'où vient le vin divin chrétien ?

Dans la plupart des langues latines, le divin contient du vin ! Malheureusement, cette proximité ne relève que du hasard, puisque « divin » ne dérive pas de « vin », mais vient d'un radical latin « *div* » (de *deus* dieu et *dea* déesse) — que l'on retrouve encore dans la dive bouteille, chère à François Rabelais —, ce qui en ferait un divin sans vin. Mais l'étymologie ne fait pas tout. Et, sans suivre la méthode des étymologies fantaisistes d'Isidore de Séville (560/70-636) — il affirme posément que le nom de la vigne (*vitis*) vient « de ce qu'elle a la force (*uis*) de s'enraciner rapidement » ou alors qu'il est celui-ci « parce [que les vignes]

¹ Michel SERRES, *Les Cinq sens. Philosophie des corps mêlés*, Paris, B. Grasset, 1985, p. 189.

s'enlacent par des liens (*uittae*) et s'attachent en rampant aux arbres voisins » (XVII, 5,1)², le nom du vin (*uinum*) « de ce que quand on le boit, il remplit aussitôt les veines (*uenae*) de sang » (XX, 2, 2-3)³ —, on peut rapprocher, on doit réunir le vin et le divin. Car comme Michel Serres, quiconque a déjà participé à un culte protestant, à une messe catholique ou à une divine liturgie orthodoxe sait la place que le vin (et le pain) tient dans le christianisme. L'Église de Jésus-Christ a choisi de donner à la consommation partagée de ces deux aliments, un rôle particulier, celui de porter le divin. Elle n'a rien inventé, bien entendu. Mais en adoptant et en adaptant les usages des lieux et des temps dans lesquels elle vit, elle crée et recrée quelque chose d'original.

L'histoire du vin divin chrétien le précède donc. Elle remonte à un vin divin juif pour lequel on remercie l'« Éternel, notre Dieu, roi de l'univers qui a créé le fruit de la vigne » ; elle remonte à un vin divin grec que l'on boit solennellement au cours d'un symposion. Ensemble, après avoir mangé, « une fois l'appétit calmé [et] le ventre rassasié », les convives « se lavent les mains, se parfument, se couronnent, bref se préparent à la partie la plus longue et la plus agréable du banquet » : boire du vin « mélangé à de l'eau dans des proportions fixées d'un commun accord ». ⁴

Le vin divin devient chrétien au premier siècle, quand des hommes et de femmes se réunissent pour manger ensemble en mémoire d'une histoire dont ils, elles se souviennent : la veille de son exécution, un homme aurait réuni quelques amis, aurait partagé un repas, aurait fait circuler une coupe — qu'on dit pleine du « fruit de la vigne », c'est là le lien au vin —, aurait dit le sens dont il le charge —, don d'une vie, sceau d'une alliance, promesse d'autres rencontres —, aurait enfin exprimé un désir : « Faites ceci en mémoire de moi ! ». Et ses ami·es le refont et, après elles, après eux, les ami·es de ses ami·es. Et l'Église qui se réclame de lui l'institue en rite, rapidement régularisé, soigneusement codifié et, ce faisant, quelque peu dénaturé.

Ainsi, la *Doctrine des douze apôtres* (ou *Didachè*), rédigée à la fin du 1^{er} siècle, fixe le déroulement de ce qu'elle qualifie d'eucharistie — une synecdoque qui désigne le tout d'un repas par le nom de l'une de ses parties : le fait de rendre grâce —. Elle mentionne explicitement deux aliments utilisés pour cette eucharistie — le pain et le vin — et précise leurs valeurs symboliques. À propos du vin, elle commande :

² ISIDORE DE SEVILLE, *Étymologies. Livre XVII*, trad. par Jacques ANDRE, vol. XVII, Paris, Les Belles Lettres, 1981, p. 50.

³ ISIDORE DE SEVILLE, *Étymologies. Livre XX*, trad. par Jean-Yves GUILLAUMIN, vol. XX, Paris, Les Belles Lettres, 2010, p. 36.

⁴ Pauline SCHMITT PANTEL, « Manger entre citoyens. Les repas dans les cités grecques antiques », in Jean-Louis FLANDRIN et Jane COBBI (éd.), *Tables d'hier, tables d'ailleurs histoire et ethnologie du repas*, Paris, O. Jacob, 1999, p. 42.

« Au sujet de l'eucharistie, rendez grâce ainsi. D'abord pour le calice : nous te remercions, ô notre Père, pour la sainte vigne de David ton serviteur, que tu nous as révélée par Jésus ton serviteur. À toi la gloire pour les siècles ! » IX, 3 ⁵

2. Que vaine le vin divin chrétien ?

On pourrait penser que l'eucharistie consacre définitivement le vin comme un divin chrétien. Or il n'en est rien. Car le christianisme du vin divin affronte d'autres christianismes qui lui préfèrent, gustativement et théologiquement, d'autres boissons : l'eau, la cervoise ou le cidre.

2.1. Trois mises à l'épreuve

2.1.1. Le vin à l'épreuve de l'eau

Très tôt, le vin divin chrétien connaît une première mise à l'épreuve, celle des mouvements ascétiques. Dans une société romaine qui valorise le vin et la viande, dans une « culture du sacrifice », le christianisme primitif doit prendre position. Dans sa majorité, il choisit d'y participer. Il le fait avec nuance pour la viande, puisqu'il accepte de manger les animaux, mais qu'il refuse de les sacrifier, sans réserve avec le vin qu'il conserve et qu'il réinvestit d'une forte valeur symbolique qui lui est propre.

« Comme le pain ou le grain représente une sorte d'opposé logique à la viande, l'eau s'oppose au vin, mais pour des motifs différents. Bien que naturelle, pure et adaptée à un usage rituel, l'eau ne servait pas aux libations, dont l'élément propre était le vin. » ⁶

Mais, certains courants chrétiens qualifiés d'ascétiques — on les rencontre surtout au Proche-Orient et en Afrique du Nord — refusent radicalement cette culture du sacrifice. Ils retirent la viande de leur menu et remplacent le vin par l'eau. C'est le cas des Aquariens ou Hydroparastes (littéralement « qui offrent l'eau ») qui, dès le II^e siècle, « n'emploie [ent] que de l'eau, à l'exclusion du vin, pour la célébration de l'eucharistie » ⁷ ; de Marcion « qui semble avoir rejeté l'utilisation tant du vin que de la viande » ⁸, deux nourritures qu'il juge trop matérielles ; des Encratites qui « refusent d'en boire même dans leurs repas

⁵ Willy RORDORF et André TUILIER, *La Doctrine des Douze Apôtres (Didachè)*, 2^e éd. revue et augmentée, Sources chrétiennes, no 248 bis, Paris, Cerf, 1998, p. 177.

⁶ Andrew Brian MCGOWAN, *Ascetic Eucharists : food and drink in early Christian ritual meals*, Oxford Early Christian studies, Oxford & New York, Clarendon Press & Oxford University Press, 1999, pp. 64-65. J'ai traduit les citations tirées des livres en anglais.

⁷ Roger GAÏSE, *Les signes sacramentels de l'Eucharistie dans l'Église latine : Études théologiques et historiques*, Fribourg, Éditions Universitaires, 2001, p. 87.

⁸ Andrew Brian MCGOWAN, *op. cit.*, 139.

ordinaires »⁹ ; ou des Montanistes qui utilisent l'abstinence de viande et de vin « comme marqueurs des temps importants et comme bénéfiques pour la santé spirituelle (et peut-être physique) »¹⁰.

2.1.2. Le vin à l'épreuve de la bière

Le vin divin va être exposé à une nouvelle épreuve lorsque le christianisme déborde les rives de la Méditerranée pour s'installer dans le nord de l'Europe. À mesure de son succès, il rencontre d'autres cultures avec notamment d'autres préférences alimentaires. Car au Moyen Âge, l'Europe se divise en deux régimes définitivement irréconciliables : au Sud, on mange une triade méditerranéenne composée de pain, de vin et d'huile ; au Nord, on mange une « triade barbare » fondée sur la viande, le beurre et la cervoise — qui « deviendra le liquide clair et transparent aromatisé au houblon que nous connaissons sous le nom de bière »¹¹ —, ou selon les régions, le cidre et le poiré. Dans le *Livre de la description des pays* publié par Gilles le Bouvier dit Berry en 1451, « les isolats des buveurs de bière sont parfaitement repérables et identifiés, au milieu d'un océan de vignes » : l'Artois, « Tournai, Douai, Lille et Orchies » où il ne croît pas ou plus de vigne, où « le peuple et les pauvres gens boivent cervoise », « la Prusse, la Frise, le Hainaut et l'Angleterre, en général tous les pays du nord de l'Europe, depuis la Tartarie jusqu'à l'Écosse ! »¹²

Dans cette Europe partagée, le christianisme se divise entre plusieurs tendances théologiques, qui se manifestent notamment par des préférences alimentaires, y compris pour la célébration de l'eucharistie : un christianisme méditerranéen qui préfère le vin et un christianisme septentrional qui privilégie la cervoise ou le cidre. Je le souligne, il n'en va pas d'opposer des chrétiens à des barbares, mais bien deux christianismes qui investissent chacun leurs boissons préférées d'une forte valeur théologique.

Deux exemples témoignent de la valeur théologique que le christianisme du nord de l'Europe attribue à la bière :

- La légende de sainte Brigide d'Irlande (451-vers 525), fondatrice du couvent de Kildare, qui mentionne qu'elle aurait transformé de l'eau en bière, un « miracle analogue à celui accompli par

⁹ Georges FERRE, *L'âme du vin : symbolisme et spiritualité dans les trois religions*, Paris, Éd. Dervy, 2012, p. 112.

¹⁰ Andrew Brian MCGOWAN, *op. cit.*, 168.

¹¹ Massimo MONTANARI, « Structures de production et systèmes alimentaires », in Jean-Louis FLANDRIN et Massimo MONTANARI (éd.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, 1996, pp. 287-88.

¹² Bruno LAURIOUX, *Une histoire culinaire du Moyen âge*, Sciences, techniques et civilisations du Moyen âge à l'aube des Lumières 8, Paris, H. Champion, 2005, p. 239.

Jésus-Christ lors des noces de Cana »¹³, mais contextualisé à la culture dans laquelle elle vivait ;

- Un *exemplum* écrit par un moine franciscain britannique « vers 1275 » qui raconte que « Marie ramène de l'enfer un homme qui vivait dans le péché avec sa sœur », parce qu'elle « donnait toujours deux galons de bière en l'honneur de Marie », lorsqu'elle brassait¹⁴.

Mais à l'inverse, le christianisme méditerranéen la déprécie et la condamne. Ainsi l'Italien Jonas de Bobbio quand il écrit la vie de Colomban au début du VII^e siècle fait de la bière la boisson des « peuples qui habitent près de l'Océan, à savoir en Gaule, en Bretagne, en Hiberniez et en Germanie »¹⁵ ; il raconte comment le saint, lors d'un voyage en Souabe, détruit un grand vase plein de cervoise, un vase utilisé « pour un sacrifice en l'honneur du dieu Odin » ; la conclusion est sans équivoque : « la force maléfique en sortit en même temps que la cervoise, car le démon était caché dans ce vase et, au moyen du liquide sacrilège, il voulait prendre possession des âmes des sacrificateurs »¹⁶.

2.1.3. Le vin à l'épreuve du cidre

Comme il préfère la bière au vin, le christianisme du nord de l'Europe — et plus particulièrement les régions anglo-normandes, mais aussi et d'abord la Galice et le Pays basque¹⁷ —, préfère la pomme au raisin. Pour lui, elle confère « fertilité, immortalité et toutes sortes de bénédictions »¹⁸, comme le montre l'histoire du roi Arthur qui, transporté agonisant sur l'île des pommes — c'est le sens de « Avalon »¹⁹ — s'endort sous la garde de Morgane l'enchanteresse plutôt qu'il meurt.

Mais comme il dénigre la bière, le christianisme méditerranéen déprécie la pomme. En profitant de l'homonymie entre son nom latin (*mālum*, avec un long « ā ») et le mal (*malum*, prononcé avec un « a » bref), il en fait le fruit défendu, le « fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin », celui dont Dieu interdit la consommation (Genèse 3). D'un cidre divin, il fait une boisson qui devient diabolique, séductrice et

¹³ Silvia MALAGUZZI, *Boire et manger : traditions et symboles*, Paris, Hazan, 2006, p. 287.

¹⁴ Andrew George LITTLE (éd.), *Liber exemplorum ad usum praedicatorum*, British Society of Franciscan Studies 1, Aberdeen, Typis academicis, 1908, disponible sur <http://gahom.huma-num.fr/thema/recueil.php?id=21&lg=fr>.

¹⁵ Alban GAUTIER, *Alimentations médiévales Ve-XVI^e siècle*, Le monde, une histoire. Mondes médiévaux, Paris, Ellipse, 2009, pp. 26-27.

¹⁶ Massimo MONTANARI, *La chèvre et l'esprit : histoire de la culture alimentaire chrétienne*, trad. par Jacques DALARUN et Martine PAGAN-DALARUN, Paris, Alma, 2017, p. 56.

¹⁷ Bruno LAURIOUX, *op. cit.*, p. 239, note 9.

¹⁸ Ina LIPKOWITZ, *Words to eat by : five foods and the culinary history of the English language*, 1st ed, New York, St. Martin's Press, 2011, p. 48.

¹⁹ *Ibid.*, p. 44.

tentatrice, mais qui propose « une connaissance fausse, dangereuse et pécheresse. »²⁰

2.2. La victoire longue, mais totale du vin eucharistique

Dans une lettre adressée à « Cecilius, mon frère », Cyprien de Carthage (vers 200-254) lui rappelle que le vin est nécessaire pour célébrer l'eucharistie :

« Sachez donc qu'il nous a été commandé d'avoir, dans l'oblation du calice, à garder la tradition, et à ne point faire autre chose que ce que le Seigneur a fait le premier, en offrant avec un mélange de vin et d'eau le calice qui est offert en sa mémoire. Quand le Christ dit : "Je suis la vraie vigne" le sang du Christ n'est pas de l'eau, à coup sûr, mais du vin. ²¹ Il ne peut paraître, que le Sang du Christ, par lequel nous avons été rachetés et vivifiés, soit dans le calice lorsqu'il n'y a pas de vin, attendu que le vin représente le sang du Christ, annoncé par des figures et des témoignages de toutes les Écritures. » Lettre LXIII, II²¹

Contre l'eau, contre la cervoise, contre le cidre, contre toute autre boisson, l'Église chrétienne cherche à imposer cet usage exclusif du vin pour célébrer l'Eucharistie. Ainsi, en 393, le concile d'Hippone en Afrique du Nord stipule de n'utiliser « dans le sacrement du corps et du sang du Seigneur [...] rien d'autre que ce que le Seigneur lui-même a transmis, c'est-à-dire du pain et du vin mêlé d'eau »²².

Mais ces règles ne sont pas unanimement respectées. Il faut les répéter. La « disposition » du concile d'Hippone « sera reprise aux conciles de Carthage du 28 août 397 et de 525 »²³ ; en 585 à Auxerre, un concile stipule que l'eucharistie doit être célébrée avec « un vin naturel, c.-à-d. sans mélange de substances étrangères »²⁴ ; en 1070 en Angleterre, le concile de Winchester proscrit l'usage de la bière et de l'eau²⁵ ; en 1439, dans un débat avec les chrétiens arméniens, le pape Eugène IV précise que la matière de l'eucharistie est « le pain de froment et le vin de la vigne »²⁶ ; au concile de Trente, qui se tient entre 1545 et 1563, l'Église catholique romaine doit, encore une fois, interdire *expressis verbis* la

²⁰ *Ibid.*, pp. 51-52.

²¹ CYPRIANUS. *Correspondance* (2^e éd.). Paris: Les Belles lettres, 1961, Tome second p. 200.

²² Roger GAÏSE, *Les signes sacramentels de l'Eucharistie dans l'Église latine : Études théologiques et historiques*, p. 85.

²³ *Ibid.*, p. 85.

²⁴ Michael KUNZLER, *La liturgie de l'Église trad. de l'allemand par Joseph Voss*, trad. par Joseph VOSS, Amateca 10, Luxembourg & Paris, Éd. Saint-Paul & Cerf, 1997, p. 322.

²⁵ Miri RUBIN, *Corpus Christi : the Eucharist in late medieval culture*, Cambridge, England & New York, Cambridge University Press, 1991, p. 48.

²⁶ « Eugène IV, Bulle sur l'union avec les Arméniens, « Exultate Deo », 22 novembre 1439. » Heinrich DENZINGER et al., *Symboles et définitions de la foi catholique*, éd. par Peter Hünermann pour l'éd. originale et par Joseph Hoffmann pour l'éd. française, 37^e éd., Le magistère de l'Église, Paris, Cerf, 1996, p. 358.

communion avec du cidre ou du poiré.

2.3. La semi-victoire du vin quotidien

Si le vin eucharistique sort victorieux de la triple épreuve de l'eau, de la cervoise et du cidre, le vin quotidien reçoit en christianisme un statut ambivalent. À l'instar de Paul qui condamne l'ivrognerie (« Ne vous enivrez pas de vin, il mène à la perdition » Éphésiens 5, 18²⁷) en même temps qu'il recommande à Timothée de boire un peu de vin (« Cesse de ne boire que de l'eau. Prends un peu de vin à cause de ton estomac et de tes fréquentes faiblesses » 1 Timothée 5, 23), le christianisme condamne l'ivresse, mais sans renoncer complètement au vin, ce qui représenterait une « utopie décidément irréalisable »²⁸. Distinguant « entre les gens qui s'enivrent et les ivrognes, entre *ebrietas* [l'ivresse momentanée] et *ebriositas* [le fait de vivre dans l'hébétude alcoolique] »²⁹, elle ne condamne que les seconds et la seconde.

« Ce que [le christianisme] a évacué, comme l'avait déjà fait le judaïsme, c'est l'ivresse totale (et non l'euphorie...). Celle-ci est trop dangereuse en ce qu'elle ravale l'homme au rang de la bête. Elle risque de lui faire commettre les pires excès des sens, la violence et surtout le blasphème. Les religions païennes magnifient l'abandon total de l'esprit dans les dons des dieux que sont la nourriture, le vin, la sexualité. Les monothéismes prônent la tempérance et la maîtrise de soi qui permettent de garder la conscience claire du mystère insondable de Dieu. »³⁰

C'est qu'au Moyen Âge, le vin compte « continûment parmi les aliments échauffants, donc propices à l'activité sexuelle »³¹. L'ivresse entraîne la luxure, elle renforce ou libère le désir sexuel. Mais la méfiance ne conduit pas à la prohibition. Le christianisme renonce ou refuse d'inscrire l'ivrognerie dans la liste des péchés capitaux. Au VI^e siècle, Grégoire le Grand [540-604], sévère contre la gourmandise — il définit cinq façons d'y succomber : « en devançant le moment du besoin, en recherchant des mets raffinés, en désirant une préparation soignée, en excédant la mesure par l'ardeur d'un désir avide de manger »³² —, se montre beaucoup plus tolérant avec ce qui se boit, lui qui propose de vaincre « le

²⁷ Je cite la Bible d'après la TOB *La Bible. Traduction œcuménique*, Paris: Bibli'O-Société biblique française & Cerf, 2010.

²⁸ Massimo MONTANARI, *op. cit.*, p. 47.

²⁹ Massimo MONTANARI, pp. 50-51.

³⁰ Jean-Robert PITTE, *Le vin et le divin*, Paris, Fayard, 2004, pp. 18-19.

³¹ Anita GUERREAU-JALABERT, « Aliments symboliques et symbolique de la table dans les romans arthuriens (XII^e-XIII^e siècles) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 47, 1992, p. 571.

³² Mireille VINCENT-CASSY, « Un péché capital », in Catherine N'DIAYE (éd.), *La gourmandise. Délices d'un péché*, Autrement,

danger de l'ivresse [...] par l'accoutumance à la boisson : « Permettons [...] de boire du vin, afin que nous soyons à l'abri de l'ivresse ». »³³

3. Que devient le vin divin chrétien ?

Triomphantes dans l'Europe du second Moyen Âge, la culture de la vigne et la production de vin débordent largement les bords de la Méditerranée pour s'imposer dans le nord de l'Europe.

« Aux XIVe-XVe siècles, la vigne est cultivée dans la quasi-totalité de l'Europe et jusque sous des latitudes très élevées », même en Angleterre, « un pays pourtant peu adapté à sa culture. »³⁴

3.1. Dans les monastères

Signe de ce triomphe, les monastères qui imposent des diètes strictes aux religieuses et aux religieux renoncent à les priver de vin. Au VI^e siècle, Benoît rédige la règle de l'ordre monastique qu'il a fondé. Dans une subtile dialectique, il parvient dans un chapitre au titre programmatique — « De la mesure du boire » — à affirmer que Dieu préfère l'abstinence, à légitimer la consommation de vin, à fixer des limites et à les dépasser :

« Chacun a reçu de Dieu son don particulier, l'un d'une façon, l'autre d'une autre. Ce n'est donc pas sans quelque scrupule que nous entreprenons de régler pour les autres la mesure de leur nourriture. Néanmoins, ayant égard au tempérament de ceux qui sont faibles, nous croyons qu'une hémine de vin suffit à chacun pour la journée. Quant à ceux auxquels Dieu donne la force de s'en passer, qu'ils soient assurés qu'ils en recevront une récompense spéciale. Que si la situation du lieu, ou le travail, ou les chaleurs de l'été demandent quelque chose de plus, on laisse la volonté du supérieur en décider ; mais il veillera avant tout à ne pas laisser aller jusqu'à la satiété ou à l'ivresse. Nous lisons, il est vrai, que le vin ne convient aucunement aux moines de notre temps, convenons du moins de ne pas en boire jusqu'à satiété ; car « le vin fait apostasier même les sages ». » 40, 1-7³⁵

Théologiquement, Benoît devrait interdire le vin. L'attitude d'un moine dépend du « don particulier » qu'il a reçu de Dieu ; et même si Dieu peut aussi donner le don particulier d'apprécier la nourriture et la boisson et de la consommer avec modération, Dieu préfère l'abstinence, puisqu'elle permet d'éviter l'apostasie, ce qui justifie la « récompense spéciale » qu'il accorde aux abstinents. Mais

Série Mutations/Mangeurs 140, 1993, p. 21.

³³ Massimo MONTANARI, *La chère et l'esprit : histoire de la culture alimentaire chrétienne*, p. 51.

³⁴ Alban GAUTIER, *op. cit.*, p. 97.

³⁵ Jean-Pie LAPIERRE, *Règles des moines : Pacôme, Augustin, Benoît, François d'Assise, Carmel*, Paris, Seuil, 1987, p. 105.

anthropologiquement, il ne peut en priver ses moines. La consommation de vin est une concession faite à la faiblesse humaine — les monastères qui se risquent à interdire totalement le vin voient les frères s'affaiblir et leur recrutement décliner — et un moyen de leur faire oublier ou supporter une vie pénible et des travaux difficiles.

Malgré ces réserves, les moines apprécient le vin au point d'en produire et de vouloir l'améliorer. Ainsi l'abbaye de Cîteaux en Bourgogne acquiert des vignes dès le XII^e siècle, en particulier une « cinquantaine d'hectares » à Vougeot. Elle en fait « l'un des laboratoires de l'invention des grands crus en Bourgogne. »³⁶. Révolutionnant la viticulture, les moines entourent le vignoble d'« un mur constitué grâce à l'épierrement du sol » — « il marque la propriété, protège des exactions du bétail et des maraudeurs, concentre la chaleur diurne pour la restituer la nuit » ; ils le plantent exclusivement de cépage pinot noir ; ils « perfectionnent les techniques de vinification » ; ils construisent un cellier « destiné à conserver les tonneaux de vin du clos, admirablement conçu pour que la température y soit toujours stable »³⁷.

Sorti vainqueur des épreuves de l'ascétisme et des cultures de la bière et du cidre, s'étant imposé comme vin quotidien, le vin en christianisme pourrait être définitivement divin. Or, c'est loin d'être le cas.

3.2. Dans l'Église catholique romaine

L'historien français Jean-Pierre Albert postule qu'au second Moyen Âge, le vin eucharistique poursuit « la route de la déréalisation où l'engageait déjà le refus de l'ivresse »³⁸. Il construit, déconstruit ou reconstruit un « jeu complexe des signes »³⁹ que je décompose en deux étapes.

- Pendant mille ans, l'Église chrétienne fait du vin sa boisson eucharistique, parce que le vin vaut pour le sang de Christ, « sans doute, quant au fond, parce que l'un et l'autre liquide ont un rapport avec la vie »⁴⁰. Elle manifeste cette proximité entre le vin et le sang en privilégiant le vin de rouge « qui risquait moins que le vin blanc d'être confondu avec de l'eau et dont la symbolique (le sang du Christ) était plus manifeste »⁴¹.

³⁶ Jean-Robert PITTE, *op. cit.*, p. 70.

³⁷ Jean-Robert PITTE, *op. cit.*, pp. 69-70.

³⁸ Jean-Pierre ALBERT, « Le vin sans l'ivresse. Remarques sur la liturgie eucharistique », in Salvatore D'ONOFRIO et Dominique FOURNIER (éd.), *Le ferment divin*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2014, p. 66.

³⁹ Jean-Pierre ALBERT, *op. cit.*, p. 62.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 67.

⁴¹ Jean-Louis SCHEFER, *L'hostie profanée histoire d'une fiction théologique*, Paris, Pol, 2007, p. 156.

- Mais le second millénaire marque un tournant dans la théologie et la pratique de l'Église catholique romaine — depuis le schisme de 1054, il convient de la distinguer des orthodoxes — . Le vin eucharistique devient le sang du Christ réservé aux seuls prêtres. Les laïques sont alors privé·es du vin eucharistique et le divin est privé de vin.

3.2.1. Priver les laïques de vin

Dès le XII^e siècle, l'Église catholique romaine commence à priver les laïques du vin eucharistique, c'est-à-dire du vin le plus divin. Il en va d'imposer un « modèle hiérarchique de l'accès au sacré »⁴², en réservant aux seuls prêtres le privilège de communier « au vin », ultime sacré. Elle met en place trois stratégies pour imposer ce changement :

1. Elle transforme l'eucharistie d'un repas en un spectacle ; communier n'est plus nécessaire, il suffit de voir ; avec succès, puisqu'au XIII^e siècle, « certaines personnes n'assist[en]t à la messe que pour l'instant de l'élévation et courent d'église en église pour voir autant de consécration que possible »⁴³, mais avec un tel succès qu'en 1215, le quatrième concile de Latran prescrit que « tout fidèle de l'un et l'autre sexe » doit recevoir « avec respect au moins à Pâques le sacrement de l'Eucharistie, à moins que, sur le conseil de son curé et pour quelque raison valable, il juge qu'il lui faut s'en abstenir pour un temps »⁴⁴.
2. Elle valorise la communion par intinction, c'est-à-dire que les laïques ne boivent pas au calice, mais imbibent de vin l'hostie ou le morceau de pain en l'y plongeant.
3. Elle décrète la doctrine de la concomitance ; comme « de la chair du Christ, on ne peut jamais séparer son sang (et réciproquement), ni son âme et sa divinité »⁴⁵, une communion sous une seule espèce — et c'est avec la seule hostie — suffit pleinement ; « la communion au calice sera formellement prohibée par le concile de Constance en 1415 »⁴⁶.

3.2.2. Changer la substance du vin

Le quatrième concile du Latran consacre la fin du vin divin, quand il promulgue le dogme de la transsubstantiation, affirmant que dans l'eucharistie et par l'action du prêtre, le pain et le vin changent de substance et deviennent le corps et le sang du Christ :

⁴² Jean-Pierre ALBERT, *op. cit.*, p. 69.

⁴³ Caroline Walker BYNUM, *Jeûnes et festins sacrés : les femmes et la nourriture dans la spiritualité médiévale*, Paris, Cerf, 1994, p. 80.

⁴⁴ « Chapitre 21. L'obligation de se confesser, le secret de la confession, la réception de la communion à Pâques. » Heinrich DENZINGER et al., *op. cit.*, p. 297.

⁴⁵ Pierre-Marie GY, *La liturgie dans l'histoire*, Liturgie, [2], Paris, Ed. Saint-Paul & Cerf, 1990, p. 248.

⁴⁶ Marc VENARD, « Le Sang du Christ: sang eucharistique ou sang relique? », *Tabularia « Études »* 9, 2009), p. 2.

« Il y a une seule Église universelle des fidèles, en dehors de laquelle absolument personne n'est sauvé, et dans laquelle le Christ est lui-même à la fois le prêtre et le sacrifice, lui dont le corps et le sang, dans le sacrement de l'autel, sont vraiment contenus sous les espèces du pain et du vin, le pain étant transsubstantié au corps et le vin au sang par la puissance divine, afin que, pour accomplir le mystère de l'unité, nous recevions nous-mêmes de lui ce qu'il a reçu de nous. Et assurément ce sacrement, personne ne peut le réaliser, sinon le prêtre qui a été légitimement ordonné selon le pouvoir des clés de l'Église que Jésus Christ lui-même a accordé aux apôtres et à leurs successeurs. »⁴⁷

Dès lors, au moins théologiquement, même les prêtres ne boivent plus de vin lors de l'eucharistie, mais une boisson dont la substance est le sang du Christ, même si ses accidents — son aspect et son goût — restent ceux du vin. Le vin divinisé est aussi dé-vinisé !

3.2.3. Aboutir au pressoir mystique

Si dans ses pratiques eucharistiques l'Église catholique romaine a pu chercher à « euphémiser [l'] image brutale »⁴⁸ d'un vin identifié au sang — et peut-être parce qu'elle a réussi à le faire —, elle diffuse à la fin du Moyen Âge une image qui démontre de manière éloquente la disparition du vin eucharistique et son remplacement par le sang.

Prétendant illustrer une interprétation christologique d'un verset biblique (« J'ai été seul à fouler à la cuve » Es 63,3), concentrant différentes manières de lier le pressoir et la croix, la vigne et le Christ, le vin et le sang, l'image du *Pressoir mystique* la renverse totalement : le Christ n'est plus celui qui foule, mais celui qui est foulé ; ce n'est plus du raisin qui est pressé, mais Jésus lui-même, ce n'est plus du jus de la vigne qui coule dans la cuve, mais son sang⁴⁹.

Ainsi est achevée la « route » identifiée par Jean-Pierre Albert. À la fin du Moyen Âge, au motif que le vin eucharistique est trop divin pour qu'ils le consomment, l'Église catholique romaine propose aux laïques un divin sans vin, des « ivresses divines parfaitement sobres », « une extase [qui] reste spirituelle et [qui] refuse (ou croit refuser) tout adjuvant matériel »⁵⁰. Ce qui n'empêche pas qu'elle fasse dans le même temps, du vin l'un des deux accidents de la substance divine (l'autre étant l'hostie, évidemment). Mais que le vin eucharistique soit réellement divin, les laïques ne pourront jamais le confirmer ni l'infirmier,

⁴⁷ « Chapitre 1. La foi catholique. Définition contre les albigeois et les cathares. » Heinrich DENZINGER et al., *op. cit.*, pp. 292-93.

⁴⁸ Jean-Pierre ALBERT, *op. cit.*, p. 67.

⁴⁹ Régine PernoUD, « De la fontaine de vie au pressoir mystique », in Danièle ALEXANDRE-BIDON (éd.), *Le pressoir mystique : actes du colloque de Recluses, 27 mai 1989*, Histoire. Paris, Cerf, 1990, p. 19.

⁵⁰ Jean-Pierre ALBERT, *op. cit.*, p. 65.

puisqu'ils et elles en sont privé·es.

4. La Réforme protestante

Pour Jean-Pierre Albert, la Réforme protestante achève la séparation chrétienne entre le vin et le divin :

« En choisissant d'épurer le vin de son efficacité naturelle la plus saillante, le christianisme s'est montré fidèle à l'une de ses intuitions les plus centrales, dont témoigne également la notion de miracle, qu'il a dès ses origines utilisée : l'idée d'une distance du surnaturel. Si l'ivresse relève du seul mécanisme de la nature — et ce mécanisme est assez bien attesté par la réalité massive de l'ivrognerie —, il n'y a pas de dieu dans le vin. L'interprétation symboliste de l'eucharistie proposée par la Réforme conduit à son terme ce mouvement. »

⁵¹

Je lui donne raison. Pour la Réforme protestante, Dieu n'est pas dans le vin — pas plus qu'il n'est dans le pain, dans l'eau du baptême, dans l'église, dans la prédication du ou de la pasteur·e, pas plus qu'il n'est dans le livre de la Bible — et le vin n'est donc pas divin. Mais ce vin sans dieu, cette « interprétation symboliste » de la cène (du nom que le protestantisme francophone donne à la communion) conduit justement à revaloriser le vin, à en faire — ou plutôt à en refaire — un vin non pas divin, mais symbole potentiel du divin chrétien. Car pour la Réforme protestante, c'est simplement le vin, le vin en tant que vin, le vin coproduit par la nature et les êtres humains — et non pas en tant que sang du Christ — qui peut porter le divin. J'écris « symbole potentiel » et « peut porter », car en protestantisme le vin n'a rien d'ontologiquement divin ; ce n'est que symboliquement qu'il peut le devenir : sous certaines circonstances, certaines personnes peuvent trouver dans le vin qu'elles boivent le symbole du Dieu auquel elles croient.

Pour signifier cette nouvelle valeur qu'elle accorde au vin, la Réforme protestante prend l'exact contre-pied de la théologie eucharistique de l'Église catholique de la fin du Moyen Âge. Ce vin qui a comme caractéristique d'être « communionnel » plutôt qu'eucharistique — c'est-à-dire qu'il est consommé en communion, au cours de la cène —, ce vin non pas divin, mais potentiel symbole du divin, elle le rétablit comme vin et le redonne aux laïques.

4.1. (Re) donner le vin aux laïques

Les réformateurs protestants — à la suite de John Wycliff (vers 1330-1384) et de Jean Hus (? 1371-1415) — réclament et instaurent dans les Églises qu'ils fondent une communion sous les deux espèces. Chaque fois que la cène est célébrée — en principe quatre fois par an —, toutes les communiant·es

⁵¹ *Ibid.*, p. 71.

qu'ils soient pasteurs ou laïques, sont invité·es à consommer le pain et le vin.

Dans son *Petit traité de la Sainte Cène*, Jean Calvin affirme ces principes sans prendre aucune précaution oratoire. Il qualifie les « Messes auxquelles il n'y a point de communion » — c'est-à-dire celles où « le prêtre seul [communie] à part », où « le peuple se [contente] d'assister à la Messe » — d'« abomination », de « maudite opinion », de « malheureuse coutume » qui ne correspondent pas à ce que « le Seigneur a ordonné », lui qui « a voulu que le sacrement fût distribué à l'assemblée, à l'exemple de la première cène qu'il fit avec ses Apôtres »⁵².

Quant à « priver le peuple d'une partie du sacrement, à savoir du calice, c'est violer et corrompre l'ordonnance du Seigneur »⁵³ :

« Notre Seigneur, ayant commandé à ses disciples de manger le pain sanctifié en son corps, quand il vient à la coupe ne leur dit pas simplement : *Buvez*, mais il ajoute expressément que *tous* en boivent (Matth. 26 : 27). Voudrions-nous une chose plus claire que celle-là ? Il dit que nous mangions le pain, sans user d'un mot universel ; mais il dit que nous buvions *tous* de la coupe. D'où vient cette différence, sinon qu'il a voulu aller au-devant de cette malice du Diable ? Et néanmoins l'orgueil du pape est tel qu'il ose dire : N'en buvez pas tous ! »⁵⁴

4.2. Laisser le vin être du vin

Jean Calvin use de la même sévérité contre la doctrine de la transsubstantiation, une « erreur que le diable a semée pour corrompre de saint mystère »⁵⁵ :

« [Les Réformés] ne doivent nullement accorder que le pain soit transsubstantié au corps de Jésus-Christ, ni le vin en son sang ; mais ils doivent maintenir que les signes visibles retiennent leur vraie substance, pour nous représenter la vérité spirituelle dont nous avons parlé. »

L'expression « leur véritable substance » signifie très spécifiquement que le vin reste vraiment du vin, qu'il faut que le vin soit du vin pour pouvoir « représenter la vérité spirituelle » et que c'est en buvant du vin que les protestant·es sont mené·es « à la communion avec Jésus-Christ », qu'ils, elles sont délivré·es « de tout doute et de toute incertitude. »⁵⁶

⁵² Jean CALVIN, *Petit traité de la Sainte Cène de notre Seigneur Jésus-Christ dans lequel sont montrés sa vraie institution, son profit et son utilité*, adaptation moderne de Harald CHATELAIN, Jean CADIER et Pierre-Charles MARCEL, Paris, Librairie Protestante, 1959 [1541], p. 47

⁵³ *Ibid.*, pp. 58-59.

⁵⁴ *Ibid.*, pp. 52-53.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 48.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 19.

4.3. Trois mises à l'épreuve

Que le vin soit, en tant que vin, à nouveau un support du divin oblige à reprendre à nouveau frais la question de la spécificité du vin et de réexaminer la capacité d'autres boissons à représenter ce même divin. Mais la première épreuve que traverse le « vin communionnel », c'est celle de sa variété et de sa qualité.

4.3.1. Le vin à l'épreuve du vin

Le vin passe aisément l'épreuve de la variété. Peu importe le vin, tant qu'il est du vin. Jean Calvin relègue sa couleur au choix des Églises locales — « Que le vin soit rouge ou blanc, c'est tout un et n'en peut chaloir. Car ces choses sont indifférentes et laissées en la liberté[sic] de l'Église »⁵⁷ — et en 1561, le « pasteur Pierre Richer considère que l'on peut employer à la cène du vin “blanc ou rouge, vieil ou nouveau” »⁵⁸.

Puisque le « vin communionnel » doit être du vin, puisqu'il vaut en tant que vin, son goût ne laisse pas indifférent·es les communiant·es, de telle sorte qu'il ne passe pas toujours l'épreuve de la qualité. Ainsi l'historien suisse romand Christian Grosse mentionne deux récriminations genevoises contre la piètre qualité du vin de la cène : le vin « fourni pour la cène de septembre 1561 par le pâtissier Thomas Bron » est « tout broué et n'avoit point bon goût » ; en 1615, on reproche à l'hospitalier — car c'est l'Hôpital général qui fournit le pain et le vin — « d'avoir “envoyé ce matin du vin tourné à la Ste Cene par tous les temples” ». »⁵⁹

4.3.2. Le vin à l'épreuve du cahouin

Le protestantisme doit rapidement affronter une première épreuve. Elle surgit de manière tout à fait pratique, lorsqu'une petite colonie huguenote franco-genevoise s'installe sur une île dans la baie de Rio de Janeiro où ne pousse ni blé ni vigne. Dans un premier temps, cette situation n'empêche ni la vie quotidienne ni la célébration de la cène, les colons ayant apporté suffisamment de provisions, y compris le vin quotidien et le vin « communionnel ». Mais après plusieurs années en « France antarctique » sans

⁵⁷ Jean CALVIN, *Institution de la religion chrestienne*, Jean-Daniel BENOIT (éd.), vol. IV, Paris, Vrin, 1961, p. 43, (XVI). Cité par Christian GROSSE, *Les rituels de la cène : le culte eucharistique réformé à Genève (XVIe - XVIIe siècles)*, Genève, Droz, 2008, p. 230.

⁵⁸ Christian GROSSE op. cit., p. 230. En note, Christian Grosse indique la référence de la citation : « ²²² Richer, La Réfutation des folles resveries, execrables blasphemes, erreurs et mensonges de Nicolas Durant qui se nomme Villegaignon : divisée en deux livres, [Genève], 1561, f. 46v, cité par LESTRINGANT, Le huguenot et le sauvage, p. 35. »

⁵⁹ *Ibid.*, 230.

ravitaillement, les réserves s'épuisent. Cette disette complique certainement la vie quotidienne, mais elle menace la vie liturgique :

« Aux derniers mois de 1557 [...] comme il n'y a plus pour célébrer la Cène ni pain ni vin — un seul verre pour une assemblée de quatorze —, il est question de substituer aux espèces traditionnellement reçues par l'Église la "farine de racine" et la bière de maïs, les nourritures les plus communes en usage au Brésil. Le raisonnement est le suivant : si le Christ en effet avait exercé son ministère "en la terre des sauvages" plutôt qu'en la Judée, il est vraisemblable qu'il eût institué la Cène au moyen du manioc et du "cahouin", cette boisson dont le ferment n'est autre que la salive humaine. »⁶⁰

Le vin échoue à passer l'épreuve du cahouin. Faisant preuve d'une théologie très pratique — et d'une remarquable réflexion transculturelle —, les colons huguenots affirment clairement que le vin n'est pas requis pour la célébration de la cène, qu'il n'est pas la seule boisson apte à « représenter la vérité spirituelle ». Au moins deux autres boissons fermentées — l'alcool semble plus essentiel que le vin — peuvent remplir le même rôle et la même fonction. Comme le vin, la bière de maïs et le cahouin peuvent mener « à la communion avec Jésus-Christ », délivrer « de tout doute et de toute incertitude ».

S'ils relativisent ainsi l'importance du vin dans la cène, s'ils réduisent le vin à son statut matériel de jus de raisin fermenté, ils lui confirment par la même sa nature de vin, substance et accident. Le vin n'a rien de divin, ce n'est que du vin. Mais comme la bière de maïs ou le cahouin, le vin en tant que vin peut porter le divin ; le vin, la bière de maïs ou le cahouin peuvent devenir des symboles du divin.

Mais tout le protestantisme n'est pas aussi théologiquement audacieux que les huguenots « en terre du Brésil ». Car, sauf nécessité, servir et boire du vin reste la norme dans la célébration de la cène, dans les « pays de vin » et même dans « les pays de bière ou de cidre » où le protestantisme a particulièrement réussi.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, le théologien protestant neuchâtelois Jean-Jacques von Allmen pose clairement l'alternative :

« Si l'on voit dans la cène un repas que telle *Église locale* prépare pour demander au Christ d'en être l'invité (dans le sens de Luc 24. 29 ss ; Apoc. 3. 20), on ne comprend pas pourquoi ce repas ne tolérerait que ce menu méditerranéen qu'est le pain et le vin. L'universalité de sa seigneurie devait au contraire permettre au Christ de sanctifier, pour en faire une préfiguration du repas messianique, le riz ou le manioc aussi bien que le pain, la bière ou le

⁶⁰ Frank LESTRINGANT, *Une sainte horreur ou le voyage en eucharistie : XVI^e-XVIII^e siècle*, 2^e éd. revue et corrigée, Titre courant 46, Genève, Droz, 2012, pp. 132-33.

vin de palme aussi bien que le vin de raisin. En revanche, si c'est le *Christ* qui dresse sa table dans telle Église locale, si c'est lui qui invite, c'est lui aussi qui choisira les aliments. »⁶¹

Dans la foulée, il indique quel terme choisir : « C'est le second terme de l'alternative que la tradition a retenu, et je crois pour de bonnes raisons. »⁶²

4.3.3. Le vin à l'épreuve du jus de raisin

La revalorisation du vin aurait pu signifier la valorisation du vin quotidien. Or il n'en est rien. Le protestantisme se méfie de l'ivresse.

Dans l'*Abrégé de l'histoire sainte et de l'histoire de l'Église* publié en 1734, le théologien protestant neuchâtelois Jean-Frédéric Ostervald consacre un chapitre au titre explicite : « La Moderation dans toutes les chofes qui font agréables à la chair ». Il mentionne les deux « excès que l'on peut commettre en beuvant ». À la condamnation de l'ivrognerie — qui « ofte la raifon » des hommes, qu'elle « pouffe aux juremens, aux querelles, & fur tout à la luxure et à l'impureté »⁶³ —, il ajoute celle du simple plaisir de boire, même avec modération, un bon vin.

« Le premier, quand on boit jufqu'à s'enyvrer & à perdre la raifon, comme font les yvrognes ; le fecond, lors qu'on boit avec excès, & pour le plaifir bien qu'on ne s'enyvre pas : c'est le péché où tombent tous les beuveurs ; & tous ceux qui recherchent des breuvages délicieux. »⁶⁴

Au XIX^e siècle, certain·es protestant·es transforment cette méfiance envers l'ivresse en un refus total du vin et de toute boisson alcoolisée. Ils, elles font de l'abstinence une mission. En 1877, le pasteur genevois Louis-Lucien RoCHAT crée la *Société suisse de tempérance*, qui se répand dans le monde — au moins dans le monde protestant — sous le nom de « Croix-Bleue ». Elle prône « l'abstinence totale de boissons alcooliques », « un effort à entreprendre avec l'aide de Dieu. »⁶⁵

Mais comment célébrer la cène quand on « prône l'abstinence totale de boissons alcooliques » ? Le protestantisme répond à cette question en proposant, parfois aussi — notamment en Europe —, parfois seulement — aux États-Unis surtout —, du jus de raisin non fermenté. Il le fait pour des raisons

⁶¹ Jean-Jacques VON ALLMEN, *Essai sur le repas du Seigneur*, Cahiers théologiques de l'actualité protestante 55, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1966, p. 42.

⁶² *Ibid.*, p. 42.

⁶³ Jean-Frédéric OSTERVALD, *Abrégé de l'histoire sainte et de l'histoire de l'Église* (1734), Neuchâtel, Delachaux frères, 1872, p. 194.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 193.

⁶⁵ Bernard. REYMOND, *Le protestantisme en Suisse romande : portraits et effets d'une influence*, Genève, Labor et Fides, 1999, pp. 138-39.

morales ou par respect de celles et ceux qui avancent ces raisons morales, mais il le justifie par des raisons théologiques : les récits de la dernière cène de Jésus mentionnent une coupe dans lequel tous boivent, une coupe qui contient du « fruit de la vigne » (Mt 26,29, Mc 14,25 et Lc 22,18), ce qui n'équivaut pas forcément à du vin.

Mais sans alcool, la cène a-t-elle encore le même effet ? Jean-Jacques von Allmen n'en est pas convaincu.

Il avance deux motifs :

- Avec le second, il règle en dix mots suivis d'un point d'exclamation le choix entre vin et jus de raisin : « La table du Seigneur n'est pas un buffet froid ! »
- Mais avec le premier, il redonne toute sa valeur au vin : « le vin *sans* alcool n'est guère qu'un mauvais exemple parce qu'il donne l'impression que la grâce, quand elle prend la nature à son service, commence par lui ôter sa puissance »⁶⁶. Ce serait donc dans l'alcool que se concentrerait la puissance de la grâce.

5. De quoi convainc le vin divin chrétien ?

Pour conclure, j'évoque trois conséquences de ce « vin divin chrétien », aux sens multiples que les christianismes donnent à cette expression : les deux premières portent sur le vin dans les « pays de culture chrétienne », la troisième sur la spiritualité chrétienne.

5.1. Il convainc de boire et faire boire du vin

Le 16 janvier 2019, Didier Guillaume, ministre français de l'Agriculture, affirme à la télévision que « le vin n'est pas un alcool comme les autres »⁶⁷. Il a chimiquement tort, mais culturellement raison. Car le ministre appartient à une culture où le christianisme a fait du vin un alcool pas comme les autres.

Selon les statistiques de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation, parmi les dix pays principaux producteurs de vin en 2014, neuf sont de « culture chrétienne », cinq étant de « culture catholique » (les trois premiers : l'Italie, l'Espagne et la France, les sixième et septième, respectivement l'Argentine et le Chili) et quatre de « culture protestante » (les États-Unis d'Amérique quatrième, l'Australie l'Afrique du Sud et l'Allemagne respectivement huitième, neuvième et dixième), la « Chine

⁶⁶ Jean-Jacques VON ALLMEN, *op. cit.*, p. 45, note 19.

⁶⁷ Jean-Jacques BOURDIN, « Addiction: pour le ministre de l'Agriculture, le vin "n'est pas un alcool comme les autres" », *Bourdin Direct* (BFMTV, 16 janvier 2019), <https://www.bfmtv.com/politique/didier-guillaume-les-jeunes-qui-sortent-de-boite-ne-sont-pas-saouls-parce-qu'ils-ont-bu-du-cotes-du-rhone-1612871.html>.

continentale » étant le seul pays « non chrétien » à s’immiscer parmi eux, à la sixième place⁶⁸.

Très concrètement, ce vin divin chrétien modèle des paysages, comme ceux de Lavaux dans le sur les rives du lac Léman. Car c’est pour développer la production de vin que, dès le IX^e siècle, « l’action conjuguée de l’évêque de Lausanne et des moines cisterciens et prémontrés » transforme « une terre ardue et difficile en raison de ses déclivités fortes et changeantes » en terrasses propices à la culture de la vigne et « faire de Lavaux une terre viticole emblématique du canton de Vaud »⁶⁹. Trace de ce vin divin, les panneaux qui marquent respectivement l’entrée dans les appellations Dézaley et Calamin les identifient comme « haut lieu sacré de la vigne et du vin vaudois » et comme « don magique des saintes noces du ciel et de la terre ».

Très concrètement, le vin divin chrétien s’invite sur les étiquettes des bouteilles de vin où apparaissent fréquemment des termes et des images chrétiens : « des images largement reconnues comme les églises, les hommes et femmes d’Église [...] avec leurs demeures ; quelques grands thèmes de l’histoire biblique, connus et rebattus, traités souvent sur un mode humoristique, mais pas nécessairement ; quelques thèmes de foi ou d’éthique, souvent malmenés aux yeux d’un croyant ; des symboles, qui dépassent le christianisme ou que celui-ci s’est appropriés. »⁷⁰

5.2. Il conviendrait de trouver le divin par le vin

Refusant tout animisme, le christianisme protestant postule que Dieu est totalement transcendant. Ainsi, il n’est pas vraiment dans le vin. Dans des termes théologiques, Dieu est le Créateur et à ce titre, distinct de sa création, dont font partie le vin, le sol où pousse la vigne, le pressoir, la cuve et le tonneau où se fait le vin, les vigneron·nes et les œnologues qui créent les crus, les bouteilles et les verres qui contiennent le vin, les êtres humains qui le boivent — et aussi ceux qui ne le boivent pas —. Mais le christianisme, au moins dans sa variante protestante, considère le vin, qu’il soit quotidien ou communionnel, comme une voie possible de relation avec Dieu, déjà quand on travaille la vigne, quand on vendange et qu’on presse le raisin, quand on surveille la fermentation du jus, quand on met le vin en bouteille, quand on en parle, quand on le boit, quand on le partage.

⁶⁸ FAO, « Production de Vin: 10 producteurs principaux », l’Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture, 2014, <http://www.fao.org/faostat/en/#data/QD/visualize>.

⁶⁹ Gilbert COUTAZ, « Histoire de l’an 1000 à 1798 », in *Lavaux : vignoble en terrasses*, Lausanne, Ed. Favre & 24 Heures, 2007, pp. 29-30.

⁷⁰ Joël WILDI, « Des symboles religieux à notre table », in Olivier BAUER et Félix MOSER *Les Églises au risque de la visibilité*, Lausanne, Institut romand de pastorale, 2002, p. 67.

« Dans l'univers protestant, boire n'est pas s'abandonner, encore moins s'enivrer. Apaiser sa faim et sa soif est une nécessité biologique et quasi instinctive qui rapproche l'homme de l'animal. Il n'est donc pas question d'en abuser, mais au contraire de limiter volontairement sa consommation et de profiter des gorgées que l'on s'accorde pour méditer sur la condition humaine et se rapprocher du Très-Haut. »⁷¹

⁷¹ Jean-Robert PITTE, *op. cit.*, p. 47.